



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/334

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 26 août 2025 de l'entreprise HELEC sise 324 rue Colonel Moll à —83000 —
TOULON représentée par Monsieur FEVRE Hugo,
Considérant la nécessité de faciliter l'exécution de travaux impasse du Bourg Neuf,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise HELEC est autorisée à stationner de façon ponctuelle place des Armistices dans le cadre de travaux au n°9 impasse du Bourg Neuf, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Le stationnement du véhicule nécessaire aux travaux se fera de façon ponctuelle et n'engendrera pas de gêne sur la circulation publique.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du mardi 26 août au vendredi 19 septembre 2025 inclus.

Article 4 :

La signalisation réglementaire éventuelle de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise HELEC qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 26 août 2025.

Le Maire,
Fernand BRUN

